



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 28/03/2022

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 28 mars 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°4-aide-exceptionnelle-Ukraine

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Monsieur LAUGA Martin, Monsieur PATRY Julien, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René, Monsieur RESSEGUIER Frédéric **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Madame TRUILHE Aline (donne pouvoir à Madame MANDEIX Catherine), Monsieur BEAUMONT Stéphane (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX Daniel), Madame FERNANDEZ Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur SAINT-BEAT Frédéric), Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Madame PLA-RODRIGUEZ Lise), Monsieur ALIBERT Fabien (donne pouvoir à Monsieur GAMBART René)

| | |
|--|-----|
| Nombre de membres afférents au Conseil : | 029 |
| Nombre de membres en exercice : | 029 |
| Nombre de membres présents : | 022 |
| Nombre de suppléants : | 00 |
| Nombre de procurations : | 05 |

I - Exposés des motifs

Sensible à la situation tragique engendrée par le conflit en Ukraine et solidaire du peuple ukrainien, la ville de Boé souhaite leur apporter une aide.

Le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères a activé le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO). Ce mécanisme permet à toutes les collectivités qui le souhaitent, quelle que soit leur taille, d'apporter leurs contributions financières. Mutualisées au sein d'un fonds géré par des équipes spécialisées du Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, ces contributions permettront de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes de ce conflit.

Je vous propose de verser la somme de 1 000€ au FACECO « Fonds Ukraine ».

II - Considérants et références juridiques

VU l'article L.1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

VERSER : la somme de 1 000€ au FACECO « Fonds Ukraine » afin de venir en aide aux victimes de ce conflit.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Monsieur Cyriaque
ORDRONNEAU

Mme Pascale Luguët

Accusé de réception en préfecture
047-214700312-20220328-DELIB2022-57-04-DE
Date de création : 31/03/2022
Date de réception : 31/03/2022

FIN N° 2022-57-004

Rapporteur : Madame Pascale LUGUET